

Préambule :

L'admission en formation est organisée par le Lycée ST ANSELME de Bernay sur la base du présent règlement d'admission.

Celui-ci est établi conformément à l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ainsi qu'à l'instruction N°DGCS/SD4A/2018/20 du 23 février 2018 relative à la réingénierie des diplômes du niveau III du travail social et à l'accréditation des établissements.

Il est une des composantes du volet pédagogique de la déclaration préalable de l'établissement dont les modalités sont précisées aux articles R.451-2 à R.451-4 du code de l'action sociale et des familles.

Il est communiqué au candidat avec le dossier de candidature conformément à l'article R. 451- 2 du code de l'action sociale et des familles. Il est consultable sur le site Internet du lycée St ANSELME.

Le règlement d'admission précise les voies de formation, les modalités des épreuves ainsi que la durée de validité de la sélection.

1 - Modalités de candidature auprès de l'établissement de formation :

La demande du dossier de candidature est à faire auprès du lycée ST ANSELME ou en le téléchargeant sur le site internet du lycée. Le dossier est à renvoyer complété dans les délais définis.

Le dossier à nous retourner doit contenir :

- une lettre de motivation,
- un CV précisant en particulier la durée de l'expérience professionnelle,
- les bulletins scolaires des années de formation au diplôme permettant l'accès à la formation DE Conseiller ESF (BTS ESF, DE ASS, DE EJE, DE ETS, DE ES...) accompagnés des bilans de stage,
- la photocopie d'une pièce d'identité,
- une copie du diplôme permettant l'accès à la formation (les candidats en cours de formation doivent nous communiquer un certificat de scolarité et copie du diplôme dès celui-ci obtenu. (L'entrée en formation est subordonnée à la production de ce document.).

L'établissement de formation convoque aux épreuves d'admission les candidats dont les dossiers sont recevables en précisant les lieux, dates et heures.

2 - Accueil préalable des candidats ayant un autre diplôme que le BTS ESF :

Les candidats titulaires d'un autre diplôme que le BTS ESF, seront accueillis par le responsable de formation lors d'un entretien individuel.

Cet entretien aura pour objectif de présenter les conditions de validation et de dispense des 8 domaines de compétences du D.E de Conseiller ESF.

Après étude de sa situation, il sera présenté à chaque candidat les domaines de compétences validés automatiquement ainsi que les domaines de compétences à acquérir inhérents au BTS ESF et ceux relevant du DE de Conseiller ESF.

Il lui sera remis à l'issue de cet entretien, une fiche récapitulative du parcours personnalisé qu'il serait amené à suivre s'il était retenu pour entrer en formation.

ÉCOLES
PRIMAIRE
JEANNE D'ARC
MATERNELLE ET
ELEMENTAIRE
0271187U
19 RUE DE LA
CHARENTONNE
27300 BERNAY
02 32 43 14 64

COLLÈGE
JEANNE D'ARC
0271448C
19 RUE DE LA
CHARENTONNE
27300 BERNAY
02 32 43 14 64

LYCÉES
ST ANSELME
LYCÉE GÉNÉRAL,
LYCÉE
TECHNOLOGIQUE,
ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR
0271282X
PROFESSIONNEL
0271074W
11-13 RUE LEPREVOST
DE BEAUMONT
27300 BERNAY
02 32 43 15 03

3 - Modalités d'organisation des épreuves :

3.1 - Epreuve d'admissibilité (étude du dossier) :

L'étude du dossier de candidature, avec les résultats obtenus lors du parcours de formation précédent la candidature, les appréciations en milieu professionnel ainsi que la motivation est effectuée par la commission d'admissibilité, constituée de la Directrice de l'établissement de formation ou de son représentant, du responsable de la formation préparant au diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale et des formateurs ESF.

Suite à cette commission, le jury rend sa décision et déclare le candidat admissible ou non à l'épreuve orale.

Chaque candidat admis est convoqué par courrier et/ou mail pour se présenter à l'épreuve orale d'admission.

3.2 - Epreuve d'admission (oral) :

Elle consiste en un entretien individuel avec un jury composé d'un ou plusieurs formateurs ESF préparant au diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale et/ou d'un travailleur social extérieur à l'établissement de formation.

Cette épreuve est destinée à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession compte tenu des publics pris en charge, du contexte de l'intervention des conseillers ESF et de son adhésion au projet pédagogique du Lycée.

La commission d'admission arrête la liste des candidats admis à suivre la formation CESF.

4 - Classement selon les résultats de l'épreuve d'admission :

4.1 - Etablissement de la liste principale des admis :

Dans le cadre des délibérations, la commission d'admission classe les candidats admis sur la liste principale par ordre de mérite et dans la limite des places ouvertes à la sélection par voie de formation (20 maximum). Pour départager les éventuels ex-aequo, il est retenu le critère de l'expérience professionnelle.

4.2 - Etablissement d'une liste complémentaire :

Selon les mêmes modalités, est établie par voie de formation une liste complémentaire afin de permettre le remplacement des candidats inscrits sur la liste principale qui se désisteraient avant l'entrée en formation.

5 - Communication aux candidats :

5.1 - Transmission des listes par l'établissement de formation et publication des résultats :

La commission d'admission établit, sous la responsabilité de la Directrice de l'établissement de formation, un procès verbal des épreuves d'admission qui comporte les listes principales et complémentaires par voie de formation.

5.2 - Notification des résultats aux candidats admis et non admis :

Les candidats admis sur la liste principale par voie de formation sont informés par courrier de la Directrice de l'établissement de formation.

Les candidats admis sur la liste complémentaire sont informés par courrier de la Directrice de l'établissement de formation de leur rang sur cette liste. Il leur est précisé que l'inscription sur liste

ÉCOLES
PRIMAIRE
JEANNE D'ARC
MATERNELLE ET
ELEMENTAIRE
0271187U
19 RUE DE LA
CHARENTONNE
27300 BERNAY
02 32 43 14 64

COLLÈGE
JEANNE D'ARC
0271448C
19 RUE DE LA
CHARENTONNE
27300 BERNAY
02 32 43 14 64

LYCÉES
ST ANSELME
LYCÉE GÉNÉRAL,
LYCÉE
TECHNOLOGIQUE,
ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR
0271282X
PROFESSIONNEL
0271074W
11-13 RUE LEPREVOST
DE BEAUMONT
27300 BERNAY
02 32 43 15 03

complémentaire n'ouvre pas droit à entrer en formation, mais offre la possibilité d'être appelé, par ordre de mérite, au fur et à mesure du désistement de candidats inscrits sur la liste principale.

Les candidats non-admis sont informés par courrier et sous huitaine de leurs résultats par la Directrice de l'établissement de formation.

ÉCOLES

PRIMAIRE

JEANNE D'ARC

MATERNELLE ET

ELEMENTAIRE

0271187U

19 RUE DE LA

CHARENTONNE

27300 BERNAY

02 32 43 14 64

COLLÈGE

JEANNE D'ARC

0271448C

19 RUE DE LA

CHARENTONNE

27300 BERNAY

02 32 43 14 64

LYCÉES

ST ANSELME

LYCÉE GÉNÉRAL,

LYCÉE

TECHNOLOGIQUE,

ENSEIGNEMENT

SUPÉRIEUR

0271282X

PROFESSIONNEL

0271074W

11-13 RUE LEPREVOST

DE BEAUMONT

27300 BERNAY

02 32 43 15 03

5.3 - Modalités de confirmation de l'entrée en formation :

Les codes de connexion à EcoleDirecte sont communiqués aux admis avec la notification d'admission. Ils rempliront en ligne leur dossier d'inscription.

Passé le délai, indiqué sur l'annexe, l'inscription du candidat admis n'est plus prise en compte.

Au fur et à mesure du désistement d'un candidat sur la liste principale, il est fait appel, au premier candidat suivant inscrit sur la liste complémentaire.

Fait à Bernay, le 14/12/2022

Nathalie Hamel
Cheffe d'établissement
Lycées Jeanne D'Arc- St Anselme

Annexe au règlement d'admission en formation sociale préparant au diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale Familiale (CESF)

ÉCOLES

PRIMAIRE

JEANNE D'ARC

MATERNELLE ET

ELEMENTAIRE

0271187U

19 RUE DE LA

CHARENTONNE

27300 BERNAY

02 32 43 14 64

COLLÈGE

JEANNE D'ARC

0271448C

19 RUE DE LA

CHARENTONNE

27300 BERNAY

02 32 43 14 64

LYCÉES

ST ANSELME

LYCÉE GÉNÉRAL,

LYCÉE

TECHNOLOGIQUE,

ENSEIGNEMENT

SUPÉRIEUR

0271282X

PROFESSIONNEL

0271074W

11-13 RUE LEPREVOST

DE BEAUMONT

27300 BERNAY

02 32 43 15 03

Année 2023-2024

1 - Effectifs pour la rentrée 2023 :

20 places maximum dans la promotion.

2 - Retrait des dossiers de candidature :

Le dossier de candidature est à retirer auprès de l'établissement de formation à partir du **15/12/2022** et à renvoyer complet au plus tard le 28/02/2023. De plus, une fiche de renseignement devra également être renseignée vers la même période (à réclamer).

A titre d'information, la porte ouverte de l'établissement est **le samedi 21 janvier 2023 de 9h à 16h** si vous souhaitez visiter, obtenir davantage d'informations sur la formation et déposer votre dossier directement au secrétariat.

Tout dossier incomplet sera retourné et devra être complété dans les délais requis. Passé ce délai, les candidats dont les dossiers sont incomplets recevront une décision de rejet justifiée sous huitaine après réception de la candidature.

3 - Calendrier des épreuves :

3.1 Epreuve d'admissibilité (étude du dossier de candidature) :

Les dossiers seront étudiés entre le 1^{er} mars et le 24 mars 2023. Les critères sont définis par une commission pédagogique et sont les suivants : expériences professionnelles à travers le CV, les appréciations de stage notamment de BTS 1^{ère} et 2^{ème} année, les résultats scolaires des bulletins de 1^{ère} et 2^{ème} année de BTS notamment en connaissances des publics et des politiques sociales ainsi que les résultats en économie, nous apprécierons une lettre de motivation ainsi que les démarches du candidat à envisager des lieux de stage pour le DE CESF et à se questionner quant à une thématique de mémoire.

Les candidats déclarés admissibles recevront une convocation pour l'épreuve orale d'admission à partir de **début avril 2023**.

3.2 - Epreuve orale d'admission : le 14 avril 2023 (réserver la journée, horaires à confirmer).

L'étudiant sera convoqué sur une demi-journée.

L'oral devra mettre en évidence la motivation du candidat pour la formation et le métier de CESF ainsi qu'une posture professionnelle déjà engagée et le recul nécessaire pour devenir travailleur social.

La Notification des décisions d'admission sera envoyée aux candidats admis sur la liste principale et complémentaire, à partir **du 2 mai 2023**.

La Confirmation de l'entrée en formation doit être retournée à l'établissement de formation le **26 mai 2023** au plus tard en retournant le dossier de (pré)inscription pour inscription définitive.

Une réunion d'informations pour préparer la rentrée scolaire est prévue **le vendredi 2 juin 2023 à 14h** au sein de l'établissement.

Passé le **02/07/2023**, la liste des étudiants admis en DECESF sera définitive pour la rentrée.

4 - Coût de la formation (pour un parcours complet sur l'année scolaire de 540 heures) :

A titre indicatif pour 2023-2024 (tarifs en cours de validation par l'organisme de gestion):

- **185,00 € x 9 mensualités par prélèvement automatique,**

Frais pédagogiques rentrée 2023, (information à venir avec la circulaire de rentrée),

Les étudiants inscrits en DE CESF au sein de notre établissement bénéficient d'une double inscription et devront s'inscrire individuellement à l'université de Caen (le lycée est conventionné avec la faculté de Caen car la formation est accréditée au niveau grade licence). A ce titre, le coût de cette inscription est de 92 euros de contribution à la vie étudiante prise en charge par me CROUS pour les boursiers et de **17 euros** de droits d'inscription pour l'accès aux ressources numériques de la FAC. Cette inscription donne droit à l'accès à la bibliothèque du campus et l'emprunt d'ouvrage, aux ressources en ligne et les étudiants auront des séances de cours sur le campus et l'IAE (les déplacements sont à la charge des étudiants : en moyenne 6 déplacements dans l'année maximum)..

Prévoir un budget achat d'ouvrages (**100 euros en moyenne**) dans le cadre de la validation des domaines de compétences DC1 (conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne) et DC2 (intervention sociale).

ÉCOLES

PRIMAIRE

JEANNE D'ARC

MATERNELLE ET
ELEMENTAIRE

0271187U

19 RUE DE LA

CHARENTONNE

27300 BERNAY

02 32 43 14 64

COLLÈGE

JEANNE D'ARC

0271448C

19 RUE DE LA

CHARENTONNE

27300 BERNAY

02 32 43 14 64

LYCÉES

ST ANSELME

LYCÉE GÉNÉRAL,

LYCÉE

TECHNOLOGIQUE,

ENSEIGNEMENT

SUPERIEUR

0271282X

PROFESSIONNEL

0271074W

11-13 RUE LEPREVOST

DE BEAUMONT

27300 BERNAY

02 32 43 15 03